

CONSEIL DE COLLEGE DES SCIENCES DE LA SANTE

Date : MERCREDI 16 JUILLET 2025

Salle Henri Bricaud - Visioconférence Zoom

Direction et animation : Pr Pierre Dubus, directeur du collège des sciences de la santé.

Présents : Pr Pierre Merville, Pr Nicolas Sevenet, Pr Jean-Christophe Fricain, Pr Simone Mathoulin-Pélissier, Pr Ahmadou Alioum, Pr Patrick Dehail, Pr Corinne Arpin, Pr Jean-Luc Pellegrin, Pr Marie-José Boileau, Pr Emmanuel Richard, Dr Jean-Benoît Corcuff, Dr Mireille Canal-Raffin, Dr Noémie Duclos, Dr Alexandra Gaubert, Dr Isabelle Passagne, Dr Matthieu Sibé, Mme Muriel Szarzynski, Mme Séverine Barandon, Mme Célia Codognotto, M. Mattéo De Lestapis, Mme Suzanne Neillo.

Excusés : M. Benoît Elleboode, Pr Frédéric Bauduer, Pr Isabelle Berque-Bestel, Pr Edith Chevret, Dr Nicolas Salamon, Mme Corinne Bagnaud,

Participant es qualité et secrétariat de séance : Mme Véronique Chassaing, Mme Estelle Narran-Méallarès.

VALIDATION RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le Professeur Dubus ouvre la séance en proposant aux conseillers de reporter le vote du relevé de conclusions de la séance du mois de mai dernier, ce dernier leur ayant été transmis trop tardivement. Il sera soumis à leur approbation lors du conseil du mois de septembre.

FORMATIONS

- **Informations sur les admis du PASS**

MMOP :

Le Professeur Dubus présente les chiffres récents des étudiants de PASS et LAS admis en 2^{ème} année d'étude la prochaine année universitaire (2025/2026). En synthèse, tous les postes de médecine, d'odontologie et de maïeutique ont été pourvus. Il est à noter que très peu de désistements ont été demandés entre les filières médecine et odontologie.

Par ailleurs, cette année le recrutement en pharmacie est plus efficace que les deux dernières années. Seuls 25 postes ont été reversés vers la liste complémentaire des passerelles tardives.

Kinésithérapie :

Toutes les places ont été pourvues, et très peu de désistements ont été demandés vers les filières santé.

- **Nouvelles modalités d'entrée en MMOP et kinésithérapie**

Monsieur Corcuff présente les nouvelles modalités d'entrée en MMOP et kinésithérapie. La question porte principalement sur les modalités de calcul des notes de parcours pour les étudiants de 120 ECTS ou plus.

Jusqu'à présent, la note de parcours était établie sur la base de données transmises par les collèges partenaires. Ce système n'était pas satisfaisant, d'une part car les calendriers des composantes ne leur permettaient pas toutes de transmettre les éléments avant la délibération du jury et d'autre part car les notes peuvent être très différentes d'un collège à un autre (comme par exemple entre SDV, et droit ou philosophie, les disciplines étant très différentes).

Pour obtenir une note de parcours la plus équitable possible permettant d'interclasser les étudiants quelles que soient leurs origines et leurs filières, il a été décidé de créer un examen classant sur l'ensemble des UEs santé, les collèges partenaires n'ayant pas souhaité que les disciplines autres que santé soient représentées dans cette épreuve.

L'examen se déroulera au terme des épreuves de la première session du second semestre, et les questions seront coefficientées par filière santé.

Cette épreuve permettra également aux étudiants de bénéficier d'une réelle seconde chance, en ayant ainsi la possibilité d'améliorer leur score initial.

Enfin, grâce à ce système, les étudiants connaîtront l'élément principal de leur note de parcours avant de décider de candidater. S'ils ne sont pas assez bien classés, ils pourront choisir de postuler ultérieurement et ainsi conserver leur deuxième chance.

En revanche, les étudiants devront prendre garde à ne pas oublier les UEs qu'ils auront présentées lors de leur première candidature puisqu'ils seront réinterrogés sur la base des acquis de ces UEs.

Le Professeur Dubus précise que cette réflexion ainsi que le document soumis au vote des conseillers a été transmis en amont à Pascal Lecroart (VP CFVU), qui a donné son accord.

Le Pr Richard exprime le fait qu'il a le sentiment que ces propositions vont à l'encontre de l'esprit de la réforme, qui était de sélectionner les meilleurs étudiants dans les différentes filières pour accéder aux études de santé : un étudiant brillant dans sa filière mais qui échouerait à cet examen, ne serait donc pas sélectionné.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) moins une abstention, aux nouvelles modalités d'entrée en MMOP et kinésithérapie (étudiants de 120 ECTS et plus) ainsi présentées.

- **MCCC de l'UFR des sciences pharmaceutiques**

Madame Gaubert présente les modifications apportées aux MCCC du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP), puis du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP). Il s'agit de changements mineurs qui ont tous été validés en conseil d'UFR précédemment.

Madame Gaubert commente ensuite les modifications apportées aux MCCC des formations de LMD suivantes :

- DEUST Préparateur / Technicien en Pharmacie (PTP)
- DEUST Production, Contrôles et Qualité des Produits de Santé (PCQPS)
- LP Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation - Maîtrise des process de fabrication (DPMQP)
- LP Métiers de la Qualité – parcours Industries de santé (IND)
- LP Métiers de la Qualité – parcours LBM et établissements de santé (LBM)
- Licence TEChnologies pour la SANTé (TECSAN)
- Master mention Sciences du Médicament et des Produits de Santé (SMPS)
- LP Innovation Durable en Cosmétique Verte (IDECoV) : à voter sous-réserve de validation en conseil d'UFR le 21/07 prochain

Il s'agit également de changements mineurs qui ont été votés en conseil d'UFR, à l'exception de la LP IDECoV qui sera présentée en conseil d'UFR le 21/07 prochain.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) moins une abstention, aux différentes MCCC ainsi présentées, à l'exception des MCCC de la LP IDECoV, qui obtient un avis favorable, sous réserve de validation en conseil d'UFR des sciences pharmaceutiques le 21/07 prochain.

- **MCCC des formations Orthoptie – Audioprothèse – Orthophonie**

Madame Duclos indique qu'il s'agit de modifications mineures et essentiellement des reformulations pour les trois formations concernées.

Une question est formulée au sujet d'une modification proposée au sein de la formation d'Orthoptie : l'UE « Imagerie et technologies de la communication » était jusqu'à présent évaluée par un examen et bénéficiait d'une notation. La proposition faite ne fait plus intervenir une évaluation terminale notée mais devient une « validation du travail personnel » sans affectation de note.

Il est souhaité que les porteurs précisent ce que comprend ce travail personnel de manière à ce qu'il soit possible de vérifier que la demande ne se positionne pas hors du cadre de la réglementation nationale.

Collège Sciences de la santé

Le Professeur Dubus signale que ces MCCC devraient être validées préalablement en conseil de gestion de l'IUSR, dont les membres seraient plus à même de se positionner, avant présentation des documents en conseil de collège.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) aux MCCC ainsi présentées.

- **MCCC LMD : Double cursus Ecole Santé Sciences – Parcours Initiation à la Recherche – Master mention Santé – Master mention Pharmacologie**

Le Professeur Dubus présente les MCCC du double cursus Ecole Santé Sciences : la maquette reste globalement la même que les années précédentes malgré quelques modifications, correspondant au futur départ à la retraite de Madame Lafon.

Concernant le Parcours Initiation à la Recherche, les modifications sont également à la marge. Il est tout de même noté que les semestres 1 et 2 sont organisés de manière inégale (beaucoup plus d'UER au semestre 2). Le Professeur Dubus propose qu'il soit demandé aux doyens des UFRs de demander aux enseignants responsables si certains d'entre eux accepteraient de basculer leur UER sur le semestre 1 afin d'alléger un peu le semestre 2.

Monsieur Alioum indique ensuite que les MCC du Master mention santé sont identiques à celles de l'année dernière : seule une modification de langage est intervenue ; le terme « module » est remplacé par « UE » dans les textes.

Les MCCC du Master mention Pharmacologie ne présentent pas de modification majeure non plus. Certains modules sont crédités de « 3 ou 6 » ECTS, Madame Chassaing indique que cela concerne certainement les UEs qui sont également délivrées sous forme de *short courses*, qui n'ont sans doute pas le même poids dans le diplôme délivré par chaque université partenaire du consortium EU2P. Cela sera vérifié.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) aux MCCC ainsi présentées.

- **MCCC Licences Professionnelles (LP) de l'Institut du Thermalisme**

Le Professeur Dubus présente les 3 LP de l'Institut du Thermalisme :

- LP Gestion du Risque Sanitaire des Eaux (GRSE)
- LP Management des Etablissements d'Hydrothérapie (MH)
- LP Nutrition, Alimentation – parcours Prévention et Comportement En Santé (NAPCES)

Elles présentent peu de modifications, une refonte totale étant prévue à l'occasion de la prochaine habilitation. En effet, le projet est de proposer à terme une seule mention, déclinée en plusieurs parcours.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) aux MCCC ainsi présentées.

Collège Sciences de la santé

- **MCCC ISPED correctif**

Le Professeur Mathoulin-Pélissier présente les quelques modifications qui ont été apportées après le vote sous réserve de modification qui avait été formulé lors du précédent conseil de collège.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) aux MCCC ainsi présentées.

- **Création du parcours "Politiques de santé publique" au sein du Master mention Santé Publique de l'ISPED, en double-diplomation avec Sciences Po Bordeaux**

Le Professeur Mathoulin-Pélissier présente le projet de création du parcours cité ci-dessus. Il est porté par 2 enseignants, M. Wittwer pour l'ISPED et Mme Tartour pour Sciences Po, et proposera une double diplomation. Cette création de parcours a déjà été approuvée en conseils d'administration de l'ISPED et de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux.

Une grande partie du M1 sera dispensé à l'ISPED dans le cadre du M1 de santé publique, le M2 étant ensuite principalement enseigné à Sciences Po. La répartition des charges pédagogiques et administratives est partagée équitablement.

Ce parcours sera ouvert à 15 à 20 étudiants, et le modèle financier reste encore à travailler.

Il convient qu'après le vote du conseil de collège, le dossier soit soumis aux conseillers de la CFVU au mois d'octobre prochain. L'ouverture est souhaitée l'année universitaire 2026/2027

Le conseil régional Nouvelle-Aquitaine a également été informé de ce projet, dans l'espoir d'un éventuel soutien financier.

Le Professeur Dubus propose que le conseil se positionne favorablement sur la création de ce parcours, mais que le vote soit proposé en regard du document finalisé lors du conseil de collège de septembre prochain, en amont donc de la CFVU.

- **Création de la formation courte « Approfondissement des compétences de débriefing en simulation en santé »**

Le Professeur Dubus présente la création de formation courte (2 jours) portée par l'UFR des sciences médicales, dans le cadre de la simulation en santé. La capacité d'accueil sera de minimum 6 et maximum 10 apprenants, et des frais de formation à hauteur de 800 € par apprenant.

La création de cette formation courte est la bienvenue pour appuyer la montée en puissance de notre centre de simulation.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) à la création de formation courte ainsi présentée.

- **Demandes de créations, modifications, suspensions et suppressions des Diplômes d'Université et Inter-Universités (DU et DIU) et capacités**

Le Professeur Dubus présente le tableau récapitulatif des demandes en précisant que ces dernières ont été préalablement validées dans les différents conseils de composantes.

- **Créations**
 - DIU ENDOCRINOLOGIE ET DIABETOLOGIE PEDIATRIQUE NIVEAU 1 (UFR des sciences médicales)
 - DU THERAPIES MANUELLES ET PHYSIQUES ET TRAUMATOLOGIE DU SPORT AU MAROC (UFR des sciences médicales)
 - DU MEDECINE TROPICALE ET SANTE MONDIALE (UFR des sciences médicales)
 - DU REHABILITAION ORALE PROTHETIQUE (UFR des sciences odontologiques)
- **Modifications**
 - DIU EUROPEEN DE CHIRURGIE ONCOLOGIQUE (UFR des sciences médicales)
 - DIU PATHOLOGIE INFLAMMATOIRE DEMYELINISANTE DU SYSTEME NERVEUX CENTRAL (UFR des sciences médicales)
 - DIU PRATIQUE ET THEORIE DE L'ELECTROCONVULSIVOTHERAPIE ET DE LA STIMULATION MAGNETIQUE TRANSCRANIERNE ET AUTRES METHODES DE STIMULATION (UFR des sciences médicales)
 - DU ECHOSCOPIE DE DEPISTAGE DES CARDIOPATHIES RHUMATISMALES CHRONIQUES (CRC) EN ZONE D'ENDEMIE (UFR des sciences médicales)
 - DIU FORMATION DES ASSISTANTS EN RECHERCHE CLINIQUE ET DES TECHNICIENS DES ESSAIS CLINIQUES (FARC-TEC) (UFR des sciences médicales)
 - DIU URGENCES ET PATHOLOGIES PERINATALES (UFR des sciences médicales)
 - DIU MÉDECINE DE LA PERSONNE ÂGÉE en e-learning (UFR des sciences médicales)
 - AE IMPLANTOLOGIE ORALE (UFR des sciences odontologiques)
 - AE ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE (UFR des sciences odontologiques)
 - AE PROTHESE MAXILLO FACIALE (UFR des sciences odontologiques)
 - DIU ENDODONTIE (UFR des sciences odontologiques)
 - DIU ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE CLINIQUE ET SEDATION (UFR des sciences odontologiques)
 - DIU PATHOLOGIES DE LA MUQUEUSE ORALE (UFR des sciences odontologiques)
 - DU ANATOMIE TÊTE ET COU (UFR des sciences odontologiques)
 - DU CHIRURGIE IMPLANTAIRE ET PARODONTALE (UFR des sciences odontologiques)
 - DU IMPLANTOLOGIE ORALE (UFR des sciences odontologiques)
 - DU MEDECINE DENTAIRE DU SOMMEIL (UFR des sciences odontologiques)
 - DU ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE CLINIQUE (UFR des sciences odontologiques)
 - DU PROTHESE MAXILLO FACIALE (UFR des sciences odontologiques)
- **Suspension**
 - AE ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE ILE DE LA REUNION (UFR des sciences odontologiques)

Relevé de conclusions

- **Suppressions**

- DIU SANTE ET TROPIQUES : MEDECINE ET HYGIENE TROPICALES (UFR des sciences médicales)
- AE TROUBLES FONCTIONNELS OROFACIAUX (UFR des sciences odontologiques)

Le Professeur Dubus soumet au vote des conseillers les créations, modifications, suspension et suppressions évoquées supra.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux créations, modifications, suspension et suppressions de DU/DIU/AE ainsi présentées.

Monsieur Corcuff propose un échange rapide sur le sujet de l'Intelligence Artificielle (IA).

Les logiciels d'IA sont largement utilisés par les étudiants notamment pour la rédaction des mémoires, des résumés de textes, etc.... Mais ils ne sont parfois pas utilisés correctement.

Il conviendrait de trouver un système automatique permettant de vérifier si les références pointées par les étudiants dans leurs mémoires, sont correctes. Par ailleurs, en termes de notation, il faudrait veiller à attribuer plus de poids aux soutenances orales des mémoires par rapport à leurs versions écrites, dans toutes les filières.

Monsieur Sibé indique qu'il serait souhaitable de former les étudiants et de leur apprendre à se servir des bons outils. De même les enseignants chercheurs devraient avoir accès à une IA validée par l'institution.

Malheureusement, comme le précise monsieur Corcuff, l'université s'est positionnée contre toute utilisation des logiciels d'IA, y compris pour les encadrants et administratifs de l'université. Il n'est donc pas possible d'institutionnaliser une formation de ce type.

Les conseillers sont très surpris de ce positionnement et souhaitent qu'un débat soit ouvert avec la direction de l'UB sur le sujet.

FINANCES

- **Tarification formation continue - Institut du Thermalisme**

Le Professeur Dubus présente la tarification des diplômes nationaux portés par l'Institut du Thermalisme et ouverts à la formation continue. Cette tarification est transmise pour information. Aucune remarque particulière n'est formulée, sachant en outre qu'elle s'inscrit dans la fourchette de tarifs votés au CA de l'université.

- **Demande de subvention - association étudiante des Carabins de Bordeaux : MadaCare**

Le Professeur Dubus propose aux étudiants élus présents de commenter la demande de subvention soumise aux conseillers. L'étudiante Suzanne Neillo, secrétaire de l'association des Carabins cette année, indique que ce projet est

Relevé de conclusions

positionné dans la continuité de l'ancien projet Tog'Ether pour lequel les étudiants intervenaient au Mali. Cette année il cible une intervention à Madagascar.

Le Professeur Dubus rappelle que le circuit d'attribution de subventions aux associations étudiantes n'a pas été retravaillé avec la Présidence de l'université, et en l'état le collège santé n'effectuera pas de dons. En revanche, et de manière à apporter malgré tout un soutien au projet MadaCare, le collège peut s'engager à prendre en charge l'acquisition du matériel médical prévu dans le budget et sur présentation des devis. Le Professeur Dubus propose que le collège santé s'engage à hauteur de 2000 € TTC.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité (quorum atteint) en vue de l'acquisition de matériel médical à hauteur de 2000€ TTC.

CONVENTIONS

- **Avenant n°7 à la convention constitutive entre l'université de Bordeaux et le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Bordeaux**

Le Professeur Dubus présente le renouvellement de l'avenant à la convention constitutive entre le CHU de Bordeaux et l'université. Cet avenant est mis en place pour 6 mois, la version finalisée de la convention constitutive devant être présentée au vote en décembre.

- **Avenant n°1 à la convention du 11 mars 2022 de versement entre le MESR et l'université de Bordeaux dans le cadre du rattachement de la Nouvelle-Calédonie pour l'accueil des étudiants de troisième cycle de santé**

Le Professeur Dubus explique que depuis 2018, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche verse une subvention de l'ordre de 33 000 € pour l'accueil des internes du troisième cycle de santé en Nouvelle-Calédonie. Les conventions ne pouvant plus être proposées en intégrant la notion de tacite reconduction à présent, il convient de valider un avenant pour acter le maintien de ce versement.

- **Convention particulière n°095C25 d'organisation des missions pédagogiques par l'université de Bordeaux de maintien des compétences, de formations universitaires et d'agrément des stages en Nouvelle-Calédonie**

Chaque année, deux enseignants partent en mission en Nouvelle-Calédonie :

- une première mission est effectuée par le département de médecine générale pour assurer la formation des formateurs MSU et inspecter les nouveaux terrains de stages avant agrément,

Collège Sciences de la santé

- une seconde mission d'autre spécialité que la médecine générale est également assurée. Elle est définie d'un commun accord entre le Centre Hospitalier Territorial de Nouvelle-Calédonie et la Direction des Affaires Sanitaires de Nouvelle-Calédonie.

Cette convention permet la prise en charge à hauteur de 5 000 € par enseignant, des déplacements et autres frais de missions. Il s'agit également une convention qui fonctionne ainsi de manière très efficace depuis plusieurs années.

- **Convention de partenariat relative à l'action coordonnée en faveur de l'accueil des étudiants en médecine dans les Pyrénées Atlantiques – université de Bordeaux / Présence Médicale 64**

Cette convention signée avec l'association Présence Médicale 64 (guichet unique dédié à l'accueil et la facilitation d'installation des médecins généralistes dans les Pyrénées-Atlantiques) est un projet initié et co-pilotée par le département des Pyrénées-Atlantiques ainsi que l'ARS, et qui a été validé par la préfecture en 2017. Elle permet de définir les modalités de coopération entre PM 64 et l'Université de Bordeaux, de manière à garantir les meilleures conditions d'accueil des étudiants en médecine, le but étant de faciliter l'installation et l'exercice des médecins dans le département. Il s'agit d'une convention sans flux financiers

- **Convention de partenariat relative au parcours Licence Accès Santé à l'université de la Polynésie française**

Le Professeur Dubus explique que nous participons aux enseignements d'une LAS Sciences de la vie en Polynésie Française qui fonctionne très bien. A l'issue de leur LAS, et dans le cadre d'un numerus apertus distinct, les étudiants sont accueillis dans les UFRs de médecine, pharmacie et odontologie (pas à l'école de maïeutique). Cette convention vient prolonger la précédente, arrivée à son terme.

- **Accord de collaboration relatif à la diversification et l'amélioration des opportunités d'apprentissages pour les personnels de santé dans le monde entier dans le domaine de la santé publique – ISPED / Académie OMS**

Le Professeur Mathoulin-Pélissier présente les 6 conventions, en débutant par l'accord de collaboration cité ci-dessus. Cette convention passée avec l'Academie OMS a pour but d'établir une relation de collaboration visant à améliorer la formation des personnels de santé, en particulier dans le domaine de l'épidémiologie, la santé publique digitale et le leadership. Ensemble, l'OMS et l'IspeD s'engagent à élargir et à améliorer les opportunités d'apprentissage pour les personnels de santé à l'échelle mondiale et à rendre cette collaboration synergique de celle établie entre l'OMS et l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP) sous réserve de la conclusion d'un accord approprié. Elle ne présente pas de flux financier.

Relevé de conclusions

- **Convention cadre de partenariat entre l'ISPED et Expertise France visant à encadrer une collaboration dans des projets de coopération technique internationale en santé publique**

Cette convention a pour objet de fixer le cadre général du partenariat entre l'ISPED et Expertise France. Elle définit les modalités de dialogue stratégique et de mobilisation de l'expertise de l'ISPED dans des projets de coopération technique internationale développés et mis en œuvre par Expertise France et contribuant à l'atteinte des objectifs du développement durable.

- **Convention relative à la participation financière de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine au MOOC Santé environnementale porté par l'ISPED.**

Le projet de cette convention, que l'on connaît bien à présent, a pour objectif général d'enrichir le MOOC Santé Environnementale par la création de nouvelles vidéos.

Les objectifs spécifiques sont de produire chaque année une vidéo sur une nouvelle thématique. En complément, une stratégie de communication sera mise en place, incluant la création de vidéos en motion design présentant les modules du MOOC, afin d'élargir la diffusion de la formation et de toucher un plus grand nombre de professionnels de santé.

- **Convention de partenariat entre l'ISPED et l'ANRS – Maladies Infectieuses Emergentes : Bourse Master 2 Santé globale dans les Suds – Santé mondiale et DU Epidémiologie**

Cette convention a pour objet de définir les conditions et modalités du soutien apporté par l'ANRS MIE à l'ISPED pour le financement des bourses (une bourse par année), et le financement de frais de formations préalables à distance l'année précédent l'admission dans le Master 2 de l'ISPED (deux formations par année).

- **Avenant 1 à la convention de partenariat relative à la formation des professionnels en épidémiologie – ISPED / Médecins Sans Frontières – France (MSF)**

Cet avenant a pour objet de préciser l'attribution des 2 bourses annuelles à des personnels de MSF pour le DU Epidémiologie. Ces personnels n'auront pas vocation à candidater au Master 2 Santé globale dans les Suds – Santé mondiale de l'ISPED (sauf engagement personnel de leur part).

- **Avenant 1 à la convention de financement d'activités de formation et d'expertise réalisées par l'ISPED / Santé Publique France**

Cet avenant permet le prolongement de la convention pour une durée de 6 mois et de réorganiser ses conditions techniques et financières d'exécution. L'objectif final sera de n'avoir à terme qu'une seule convention avec SPF, en lieu et place des deux contractualisations actuelles.

Relevé de conclusions

Le Professeur Dubus soumet au vote des conseillers l'ensemble des conventions présentées.

Les conseillers émettent un avis favorable à l'unanimité aux conventions présentées.

POINTS DIVERS

- **Nouvelles modalités de Référentiels Equivalences Horaires**

Le Professeur Dubus prévoit une réunion à la rentrée universitaire de manière à échanger autour du cadrage reçu très récemment de la présidence de l'université. Les documents ont été envoyés aux conseillers pour qu'ils puissent en prendre connaissance au préalable et faire remonter leurs propositions, de manière à ce que le collège se positionne auprès du niveau central si nécessaire.

Il rappelle que la position portée par le collège santé depuis sa création est que le plafond de financement des heures de cours complémentaires est de 75h de cours. Les heures effectuées en sus, le seront à titre gracieux.

L'ordre du jour étant épousé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée.

Fin de la séance à 16h45.

Fait à Bordeaux le 25 juillet 2025.

Le directeur du collège des sciences de la santé



Professeur Pierre Dubus